



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2025

### Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRIMOU (visio), Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAUT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET Administrateurs.

### Excusés

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET, Vice-Présidente,

Madame BLUTEAU, dont le pouvoir a été attribué à Madame QUINTON

Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE

Madame JOVENEAUX, dont le pouvoir a été attribué à Madame MOREAU

Monsieur THOMAS dont le pouvoir a été attribué à Madame DJABER

Madame MOSNIER, qui n'a pas donné de pouvoir

Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,

### Absents

Monsieur ARNOULD et le Syndicat CGT

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,

Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,

Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,

Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,

Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,

Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Monsieur MAUPERIN, Chef de service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente,

## CESSION PAR TOURS METROPOLE HABITAT D'EMPRISES FONCIERES AU PROFIT DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAIN EN VUE DE LA SECONDE LIGNE DE TRAMWAY

(C/15)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine informent le Conseil d'Administration que des pourparlers sont engagés depuis plusieurs mois entre les services de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, en particulier le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), et Tours Métropole Habitat pour identifier les emprises foncières à céder pour la réalisation de la ligne 2 de tramway.

Dans ce cadre, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a adressé à Tours Métropole Habitat deux courriers recommandés successifs reçus le 23 juillet 2025 et le 25 juillet 2025, en joignant l'Arrêté Préfectoral n°SAIPP/BE/25-21 déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de création de la ligne 2 de tramway dit « Lignes2Tram », ainsi que les états parcellaires des propriétés de Tours Métropole Habitat concernées.

Les propositions financières faites par le SMT s'appuient sur les estimations du pôle d'évaluation domaniale et les emprises ont fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des usages de Tours Métropole Habitat.

Les propositions sont les suivantes :

- Sur le Quartier des Fontaines :
  - la parcelle, cadastrée section CZ N° 603 (123 m<sup>2</sup>) complétée de 23 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle CZ N°602 pour une surface totale de 146 m<sup>2</sup>, située 2 rue Bellini, pour un prix d'acquisition de 55 200 €,
  - la parcelle, cadastrée section DE N° 721 d'une surface de 93 m<sup>2</sup>, située 1 place Goya, pour un prix d'acquisition de 7 440 €,
- Sur le Secteur Tonnelle - Entraigues :
  - la parcelle, cadastrée section ER N°841 d'une surface de 805 m<sup>2</sup>, située 1 Allée Ambroise Paré, pour un prix d'acquisition de 64 400 €.

Sur le secteur de la résidence Tonnelle, des échanges sont encore en cours sur les modalités d'accès à l'allée Ambroise Paré pour les résidents, les Services SDIS et de collecte de déchets.

- Un troisième secteur, situé à Tours Sud, est concerné par les cessions foncières, Avenue de l'Alouette, au pied de la Résidence Mme de Grignan. Toutefois les échanges n'ont pas été finalisés à l'heure de la rédaction de cette délibération.

...



Dans le cadre de la régularisation de ces prochaines cessions foncières, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs prenant part aux votes (Les Administrateurs faisant partie du Syndicat des Mobilités de Touraine, à savoir Mme Goblet, Mr Denis dont le pouvoir est détenu par cette dernière, et Mr Brimou, exerçant leur obligation de déport), d'autoriser le Directeur Général à :

- céder au profit du Syndicat des Mobilités de Touraine, ou tout autre entité mandatée à cet effet, les emprises foncières suivantes :
  - Parcelle cadastrée section CZ N° 603 (123 m<sup>2</sup>) complétée de 23 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle CZ N°602 pour une surface totale de 146 m<sup>2</sup>, située 2 rue Bellini, pour un prix d'acquisition de 55 200 €,

- Parcelle cadastrée section DE N° 721 d'une surface de 93 m<sup>2</sup> située 1, place Goya,  
pour un prix d'acquisition de 7 440 €,
  
- Parcelle cadastrée section ER N°841 d'une surface de 805 m<sup>2</sup> située, 1 Allée Ambroise  
Paré pour un prix d'acquisition de 64 400 €,
  
- signer une éventuelle promesse de vente, puis un acte de vente.
- percevoir les prix susmentionnés.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23/10/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON**

